# LA HARANGVE FAICTE PAR LE ROY HENRY TROISIESME DE FRANCE & de Pologne, à l'ouuerture de l'assemblee des Trois Estats generaux de son Royaume, en sa ville de Bloys le seiziéme iour d'Octobre, 1588.

A PARIS,
Par Federic Morel, Imprimeur ordinaire du Roy, Iamet Mettayer, aussi Imprimeur dudit Sieur.
1588.
*Auec Priuilege de sa Majesté.*

Digitized by the Internet Archive
in 2010 with funding from
University of Toronto

http://www.archive.org/details/laharangvefaicte00henr

# LA HARANGVE

FAICTE PAR LE ROY HENRY TROISIESME DE FRANCE & de Pologne, à l'ouuerture de l'assemblee des Trois Estats generaux de son Royaume, en sa ville de Bloys le seiziéme iour d'Octobre, 1588.

A PARIS,
Par Federic Morel, Imprimeur ordinaire du Roy, Iamet Mettayer, aussi Imprimeur dudit Sieur.
1588.
*Auec Priuilege de sa Majesté.*

Acc 83-101(21)

Celle est dans le 2e Tol. des mem. de la Ligue pag 5747



# LA HARANGVE FAITE PAR le Roy Henry III. de France & de Pologne, à l'ouuerture de l'assemblee des trois Estats generaux de son Royaume en sa ville de Blois, le seiziéme iour d'Octobre, 1588.

MESSIEVRS, ie commenceray par vne supplication à nostre bon Dieu, duquel partent toutes les bõnes & saincte operations, qu'il luy plaise m'assister de son sainct Esprit, me conduisant comme par la main en ceste acte si celebre, pour m'aquiter de ce que i'entreprends aussi dignement, que l'œuure est saincte, desiree, attendue, & necessaire pour le bien vniuersel de mes subiects.

C'est la restauration de mon Estat par la reformation generale de toutes les parties d'iceluy, que i'ay autant recerchee, & plus, que la conseruation de ma propre vie. Ioignez vous donc à ceste tres-instãte requeste

que ie luy en fais, luy demandant qu'il renforce de plus en plus la constante volonté qu'il a desia enracinee pour ce regard en mon cœur : Et qu'aussi tellement il vous arrache toutes passions particulieres, si quelques vns en auoient, que reiettãt toute autre party que celuy de vostre Roy, vous n'ayez miré qu'à embrasser l'honneur de Dieu, la dignité & auctorité de vostre Prince souuerain, & à restaurer vostre patrie, de maniere qu'il s'en ensuiue vne si loüable & fructueuse resolution, accompagnee de si bõs effects, que mon Estat en recouure son ancienne splendeur. Ce sera vn ouurage digne du rang où ie suis colloqué, & qui tesmoignera vostre capacité & loyauté.

Celuy que i'ay à present inuoqué pour secourir & moy & mon Estat, lequel est scrutateur de noz cœurs, peut rendre s'il luy plaist tesmoignage, qu'aussi tost qu'il me constitua pour vous commãder, il me vint vn regret incroyable de vos miseres publiques & particulieres, & vn soing qui m'a ousiours augmẽté d'y apporter les salutaires remedes, auec vne fin aussi heureuse qu'elle y est plus que neccessaire.

Quelle douleur pouuez vous penser qui

m'a iusques icy rongé depuis ces dernieres annees, où l'aage & l'experience m'ont rendu plus capable d'aprehender la desolation, foule, & oppression de mon pauure peuple, auec ce qu'il sembloit que mon regne estoit reserué à allumer le iuste courroux de sa diuine Majesté, que ie recognois estre iustement sur noz testes, & pour mes offenses & pour celles de mes subiects en general.

Ie m'efforçois pour ceste cause le plus que ie pouuois d'estouffer la corruption, & le desordre qui y auoient prins vne si violente habitude, & de resister aux maux que ie n'auois pas tous faits, & à quoy de mon seul mouuement, s'il y auoit du relasche, ie l'y appolois. Car ie diray sans me vanter qu'il n'y a eu quasi voye pour reformer la deprauation de mon Estat, dont ie ne me sois souuenu pour essaier de l'establir, si i'eusse esté aussi bien secondé, comme ie l'estois tresbien de vous MADAME, & que la necessité & ma bonne volonté le meritoiét.

Mais ie ne puis trop declarer combien ie l'ay touſiours esté de la Royne ma bonne mere: ce qui ne se peut assez dignement representer, & diray qu'entre tant d'autres & si estroictes obligations dont elle tient tous

mes ſubiects attachez, ils luy en ont vne ſinguliere, & moy particulierement, qui auecques vous, en ceſte ſi notable aſſemblee, luy en rends graces treſ-humbles.

C'eſt qu'elle n'eſt pas cauſe ſeulemẽt, par la grace de Dieu, que ie ſuis au monde pour voſtre Roy: mais par ſes cõtinuels & ſaincts records, loüables actiõs, & vertueux exemples, m'a tellemẽt graué en l'ame vne droitte intention à l'auancement de l'hõneur de Dieu, propagation de ſa ſaincte Egliſe Catholique & Romaine, & reformation de mon eſtat, que ce que i'ay teſmoigné par cy deuant de tendre à toutes choſes bonnes, à quoy plus que iamais ie ſuis reſolu, vient d'elle, n'ayant pas plaint ſes labeurs, indiſpoſitions & incommoditez meſmes de ſon aage, où elle a recogneu de pouuoir ſeruir à ceſt eſtat, l'ayant tant de fois cõſerué qu'elle ne doit pas ſeulemẽt auoir le nom de mere de voſtre Roy, mais auſſi de mere de l'Eſtat & du Royaume.

Or eſtant mon principal ſoing & plaiſir que de pouuoir reſtaurer ceſte belle Monarchie, & ne iugeant pas les remedes particuliers eſtre pour ce temps ſi conuenables, ie me reſolus à la conuocation de mes

Eſtats Generaux, auſquels comme en toutes choſes pour le bien du Royaume, il luy pleuſt grandement m'y fortifier.

Incontinent que ie recogneus de les pouuoir aſſembler ie n'y perdis vne ſeule heure de temps quelques diuerſitez de mouuemeus qui euſſent ſemblé ſ'y oppoſer, & auec leſquels parauentute beaucoup eſtimoient que ie ſerois tant trauerſé, qu'il me les faudroit ou differer ou remettre du tout.

Vous voyez toutesfois ſi i'ay eu la reſolutiõ auſſi ferme qu'vn bon Roy doit pour le bien general de tous ſes ſubjects, ce qui eſt tant ancré dans mon ame, que ie ne reſpire rien plus que la conſeruatiõ de l'honneur de mon Dieu & la voſtre.

Ceſte tenuë d'Eſtats eſt vn remede pour guarir, auec les bons conſeils des ſubjects, & la ſaincte reſolution du Prince, les maladies que le long eſpace de temps, & la negligẽte obſeruation des ordonnãces du Royaume, y ont laiſſé prendre pied, & pour r'afermir la legitime authorité du ſouuerain, pluſtoſt que de l'esbranler ou de la diminuer, ainſi qu'aucuns mal-auiſez, ou pleins de mauuaiſe volonté, deguiſans la verité le voudroyent faire accroire.

Car la bonne loy restablie, & bien obseruee fortifie entieremẽt le sceptre en la main du bon Roy, & luy asseure du tout la couronne sur sa teste, cõtre toute sorte de mauuais desseings.

Vous pouuez donques cognoistre par ma constãce qui seule a resisté à infinis empeschemens qu'aucuns n'ont manqué d'opposer à ce bon œuure, la sincerité de mon intention, mesmes puisque la tenuë des Estats est ce qui rõpt autant les mauuais desseings des Princes qui ont l'ame aussi trauersée, & peu desireuse du bien, que la mienne sera tousiours tresprompte, & du tout dispoſee à ne vouloir ny rechercher autre chose, ou ie sois confondu miserablement.

Ie n'ay point de remors de conscience, des brigues ou menees que i'aye faictes, & ie vous en appelle tous à tesmoings pour m'en faire rougir, comme le meriteroit quiconque auroit vsé d'vne si indigne façon que d'auoir voulu violer l'entiere liberté, tant de me remonstrer par les Cayers tout ce qui sera à propos pour confirmer le salut des particulieres Prouinces, & du general de mon Royaume, qu'aussi d'y faire couler des Articles plus propres à troubler ceſt

Eſtat, qu'à luy procurer ce qui luy eſt vtile.

Puis que i'ay ceſte ſatisfaction en moy-meſmes, & qu'il ne me peut eſtre imputé autrement, grauez-le en vos eſprits, & diſcernez ce que ie merite d'auec ceux, ſi tant y en a, qui euſſent procedé d'autre ſorte, & notez que ce qui part de mes intẽtions, ne peut eſtre recogneu, ny attribué par qui que ce ſoit, pour me vouloir autoriſer contre la raiſon. Car ie ſuis voſtre Roy donné de Dieu, & ſuis ſeul qui le puis veritablement & legitimemẽt dire. C'eſt pourquoy ie ne veux eſtre en ceſte Monarchie, que ce que i'y ſuis, n'y pouuãt ſouhaitter auſſi plus d'honneur ou plus d'authorité.

Fauoriſez dõcques & ie vous en prie (mes bons ſubiets) ma droitte intention, qui ne tẽd qu'à faire reluire de plus en plus la gloire de Dieu, noſtre ſaincte Religion Catholique, Apoſtolique & Romaine, à extirper l'hereſie en toutes les Prouinces de ce Royaume, y reſtablir tout bõ ordre & reigle, ſoulager mon pauure peuple tant oppreſſé, & releuer mon auctorité, abaiſſee iniuſtemẽt, & ie le deſire, non pas tant pour mon intereſt particulier, pour le bien qui vous en redondera à tous.

Entre toutes les ſortes de gouuerner, & commander aux hommes, la Monarchie excelle les autres : le profit, que vous & les voſtres en auez tiré, ſouz la legitime & douce domination de mes predeceſſeurs, vous conuie aſſez à louer ſa diuine Majeſté de vous y auoir faict naiſtre, & ſouz vn, lequel eſtant de la meſme race, n'a pas ſeulement herité de la Royauté, mais du meſme & plus grand zele, s'il ſe peut, à augmenter la gloire de noſtre bon Dieu, & à vous conſeruer tous: comme ie vous promets, que mes actions le vous confirmeront.

Ce que la malice du temps a enraciné de mal en mes Prouinces, ne me doit eſtre tant attribué, non que ie m'en vueille du tout excuſer, comme à la negligence, & parauãture à aucuns autres defaux, de ceux qui par cy deuant m'ont aſſiſté, à quoy i'ay deſia commencé de mettre ordre, ainſi que vous l'auez veu. Mais ie vous aſſeureray biẽ, que i'auray tellement l'œil ſur ceux qui me ſeruiront à l'aduenir, que ma conſcience en ſera deſchargee, mon hõneur accreu, & mon Eſtat reſtauré au contentement de tous les gens de bien, & forcera ceux, leſquels toutesfois contre la raiſon, ont mis leur affe-

ction en autre endroit qu'au mien, de recognoistre leur erreur.

Les tesmoignages sont assez notoires, & mesmes par aucūs de vous autres qui vous y estes honnorez en m'y assistant, auant & depuis que d'estre vostre Roy, de quel zele & bon pied i'ay tousiours marché à l'extirpatiō de l'heresie, & des heretiques. A quoy i'exposeray plus que iamais ma vie, iusqu'à vne mort certaine, s'il en est besoin, pour la defense & protection de nostre saincte foy Catholique, Apostolique & Romaine, cōme le pl⁹ superbe tōbeau où ie me pourrois enseuelir, que dans les ruines de l'heresie.

Non seulement les batailles que i'ay gaignees, mais ceste grāde armee de Reistres, de laquelle sa diuine bōté m'a choisi à l'hōneur de son sainct Nom, & de son Eglise, pour en rabattre la gloire, en est vne suffisante preuue, dequoy les trophees & despouilles en demeurēt à la veuë d'vn chacū.

Se trouuera-il doncques des esprits si peu capables de la verité, qui puissent croire que nul soit plus enflammé à vouloir leur totale extirpation, ne s'en estant rendu de plus certains effects que les miens?

Et quand l'honneur de Dieu, qui m'est

plus cher que ma propre vie, ne me seroit en telle recommandation, de qui est ce que les heretiques occupent & dissipent le patrimoine, de qui est-ce qu'ils espuisent les receptes, de qui alienent-ils les subiects, de qui mesprisent-ils l'obeissance, de qui est-ce qu'ils violent le respect, l'auctorité & la dignité? Et ie ne voudray pour le moins autant que nul autre leur ruine? dessilez vos yeux, & iugez chacun de vous quelle apparence il y a.

La re-vnion de tous mes subiects Catholiques, par le sainct Edict que i'ay depuis peu de mois faict, l'a assez tesmoigné, & que rien n'a eu plus de force en mon ame, que de veoir Dieu seul honoré, reueré & seruy dans mon Royaume.

Ce que i'eusse continué de monstrer, cõme ie le feray tousiours au peril de ma vie, sans ceste diuision, qui arriua de Catholiques, incroyable aduãtage au party des heretiques, m'ayant empesché d'aller en Poictou, où ie croy que la bonne fortune ne m'eust non plus abandonné, qu'aux autres endroits, dont, graces à Dieu, mon Estat en a tiré le fruict desiré & necessaire.

Encores que vous n'obmettiez, comme

reſtime, aucun point, qui regarde la reſtauration & la reformation de ce Royaume, ſi vous teſmoigneray-ie par quelques vns de ceux que ie recognois des principaux, combien ie ſuis tres-diſpoſé, non ſeulement par ce que i'en diray maintenant, mais par les effects qui s'en enſuiuront à les embraſſer tous, comme ie dois, le iugeant tres requis pour la neceſſité que noz ames, noz honneurs, & ceſt Eſtat, en ont.

L'extreme offenſe que noſtre Dieu reçoit iournellemẽt des iuremens & des blaſphemes, qui luy ſont ſi deſplaiſans, & à moy tãt à contre-cœur, me faict vous conuier tous de n'oublier en vos Cayers la punition du iuſte chaſtiment qu'ils meritent : ce que ie deſire ſans exception, ny de qualitez ny de perſonnes.

La recerche & punition de la ſimonie, ne ſera, ainſi que doiuent tous bons Chreſtiẽs, auſſi oubliee, ny l'ordre requis en la venalité des offices de iudicature & multiplicité deſdits officiers, eſtant indigne & trop grieue à mon pauure peuple. A quoy ſans le trouble qui commença en l'annee quatre vingts & cinq, i'y auois de mõ propre mouuement mis ordre. I'en attendray de vous

les saincts & bonnes ouuertures pour les bien embrasser.

Comme à la distribution & prouision des benefices de iudicature, & des autres honneurs, charges, Estats, dignitez, & autres offices de mon Royaume: il va aussi de ce que i'ay le plus cher, qui est de mon ame, de mõ honneur, de la cõseruation & splendeur de l'Estat, & de la bien-vueillance de tous mes subiects enuers moy. Afin d'y satisfaire dignement ie prendray vn temps desormais, dont l'on sera aduerty pour plus meuremẽt y penser & les departir, auec autant de consideratiõ des merites d'vn chacun que Dieu m'y oblige, la raison le veut, ma reputation m'y adstraint, & le bien que ie veux à mon Estat. Voulant que cy apres chacun tienne de moy seul les biens & honneurs qu'ils en receuront, & s'y addressent, puis qu'ils en viennent, leur donnãt plus que iamais, tout facile acces vers moy, selon que ie regleray mes heures pour cest effect.

Aussi ie semons tous mes subiects de se resoudre à apporter autant de droicture, d'affection, & fidelité, aux functions dont ie les ay pourueus, ou pouruoiray, qu'il sera requis pour la descharge de ma conscience,

& de la leur : à quoy ie ne ſuis pas reſolu d'endurer d'oreſenauant aucun manquement.

M'adſtraignant par ſerment d'icy & deſia de ne dõner iamais de reſerues, dequoy que ce ſoit, reuoquant celles qui ont eſté cy deuant obtenues : les declarãt deſormais toutes de nulle valeur, n'entendant plus y eſtre obligé, comme choſe qui pouuant conuier à vouloir ou pourchaſſer la mort d'autruy, eſt trop dãnable, & pour moy & pour ceux qui les impetrent.

Ie declare auſſi que ie ne donneray plus de ſuruiuances, me remettant pour celles qui ſont accordees à en faire comme vous m'en conſeillerez.

Il eſt tres-neceſſaire de reigler les euocations, les graces, remiſſions, & abolitions, & que la iuſtice ſoit plus prompte & moins à la charge du peuple, & les crimes ſoiẽt exactement punis.

Vous n'oublierez auſſi l'enrichiſſement des Arts & des Sciences, l'embelliſſement des villes de mon Royaume, reiglement du commerce & de la marchandiſe, tant de la mer que de la terre, retranchant du luxe, & des ſuperfluitez, & taxation des choſes, qui

ſont monteés à vn prix exceſſif.

Le rafreſchiſſement des anciennes ordõnances, concernans l'auctorité & la dignité du Prince ſouuerain, & la reuerence qui luy eſt deuë & à ſes Magiſtrats, ſera embraſſé par vous, ainſi que la raiſon le veut.

La iuſte crainte que vous auriez de tomber apres ma mort, ſoubs la dominatiõ d'vn Roy heretique, s'il aduenoit que Dieu nous fortunaſt tant que de ne me donner lignee, n'eſt pas plus enracinee dans vos cœurs que dans le mien.

Et i'atteſte deuant Dieu, que ie n'ay pas mon ſalut plus affecté, que i'ay de vous en oſter & la crainte & l'effect. C'eſt pourquoy i'ay faict quaſi principalement mon ſainct Edict d'vnion, & pour abolir ceſte damnable hereſie, lequel encores que ie l'aye iuré treſſainctement & ſolennellement, en lieu & deuant celuy qui apporte toute conſtance à tenir irreuocables les bõs & ſaincts ſermens : Ie ſuis d'aduis pour le rẽdre plus ſtable, que nous en facions vne des Loix fondamentales du Royaume, & qu'à ce prochain iour de Mardy, en ce meſme lieu & en ceſte meſme & notable aſſemblee de tous mes Eſtats, nous la iurions tous, à ce

que

que iamais nul n'en pretende cauſe d'ignorance.

Et à fin que nos ſaincts deſirs ne ſoient vains, par la faute de moyens, pouruoyez y par les conſeils que vous me dõnerez, d'vn tel ordre, que comme le manquement ne viendra point de moy, il ne vienne auſſi du peu de prouiſion que vous y aurez apporté, à ce que les effects de noſtre bonne volonté reüſſiſſent.

Par mon ſainct Edict d'vnion, toutes autres ligues, que ſoubs mon auctorité, ne ſe doiuent ſouffrir, & quand il n'y ſeroit aſſez clairement porté, ny Dieu, ny le deuoir ne le permettent, & ſont formellement contraires: car toutes ligues, aſſociations, pratiques, menees, intelligences, leuees d'hommes & d'argent, & reception d'iceluy, tant dedans que dehors le Royaume, ſont actes de Roy, & en toute Monarchie bien ordonnee, crimes de leze Majeſté, ſans la permiſſion du ſouuerain.

Voulant bien de ma propre bouche, teſmoignant ma bonté accouſtumee mettre ſoubs le pied, pource regard, tout le paſſé: mais comme ie ſuis obligé, & vous tous, de conſeruer la dignité Royale, declarer que ie

cõfirme dés à preſent pour l'aduenir (apres que la concluſion ſera faicte des Loix que i'auray arreſtees en mes Eſtats) attaints & conuaincus du meſme crime de leze Majeſté, ceux de mes ſubiects qui ne s'en departiront, ou y tremperont ſans mon adueu, en la forme deuë, ſeellee de mon grand ſeau.

C'eſt en quoy ie m'aſſeure, que vous ferez autant reluire voſtre felicité, me conſeillant & requerant de rafraichir & fortifier ceſte belle & ancienne Loy, enracinee dans le cœur des vrays François qui les defend. Ce qui ſera mis par paroles claires & expreſſes: Ie me le dois & à mon Royaume, & vous me le deuez, & à l'Eſtat que vous repreſentez, & ie vous en ſemonds deuant le Dieu viuant.

Par le paſſé, le bel ordre & police exactement obſerué entre les gens de guerre, apportoit vne admiration & terreur de noſtre nation, & meſmes vne particuliere, & honorable gloire à la nobleſſe Françoiſe.

Maintenant raquerons ceſt honneur, dõt nous auons eſté remarquez ſur tous autres Royaumes. C'eſt à quoy ie me veux autant pener, faictes en de meſme, à ce que l'ire de Dieu s'appaiſe, & que nos forces ſoient

pour conſeruer l'Eſtat, & non pour le deſtruire, donnant tant de contentemẽt & de ſoulagement à mes ſubiects, qu'ils deſirent autant le gendarme ou l'hõme de pied, pour leur hoſte, comme ils les craignent, & les ont en horreur auec treſgrande raiſon.

Il me faſche infiniment que ie ne puis maintenir ma dignité Royale, & les charges neceſſaires du Royaume ſans argent: car c'eſt ce qui me paſſionne le moins en mon particulier que d'en auoir, mais c'eſt vn mal neceſſaire. La guerre auſſi ne ſe peut dignement faire ſans finances, & puis que no⁹ ſommes en quelque beau chẽmin d'extirper ceſte maudite hereſie, il eſt beſoin de grandes ſommes de deniers pour y paruenir, ſans leſquels il ne faut point deguiſer la verité, les forces ſeront plus à noſtre dõmage qu'à noſtre profit, & toutesfois il ne ſe peut faire aucun bõ exploict ſans en auoir.

Ie me promets doncques que de ma part, n'y voulant rien eſpargner, vous y apporterez auſſi par effect le zele que vous m'auez touſiours aſſeuré porter au ſeruice de Dieu, & au bien de l'Eſtat.

C'eſt pourquoy il faut, vous faiſant voir par le menu le fonds de mes finances, que

vous ayez la consideration que remonstra le Senat Romain à vn Empereur, lequel cõme ie voudrois, desiroit de supprimer tous les subsides, luy disant que c'estoiẽt les nerfs & les muscles qui contenoient le corps de l'Estat, & lesquels estans ostez, il venoit à se dissoudre & desassembler.

Et toutesfois ie diray, que pleust à Dieu que la necessité de mon Estat ne me cõtraignist àen auoir, & que ie peusse faire tout d'vn coup ce beau present à mon peuple, & que ma vie s'en abregeast, ne desirant viure qu'autant que ie seray vtile au seruice de Dieu, & à vostre conseruation.

Quant au reste, de l'ordre requis en mes finances, tant pour le soulagement de mon peuple, soit sur le nombre effrené des officiers qui y sont, ou pour les autres particularitez, ie m'asseure que vous y aurez l'esgard necessaire par les propositiõs que vous m'en ferez, comme estant l'vn des principaux piuots, sur lequel & nous & tout le general de l'Estat, sommes en bõne partie appuyez.

Aussi va-il de nos ames de pourueoir aux debtes q̃ ie n'ay pas toutes faictes, & lesquelles estant celles du Royaume, vous endeuez

auoir le ſoin : à quoy la foy publique & la preud'hommie oblige les hõmes: vous verrez quelles elles ſont.

Le Roy eſtant le tableau ſur lequel les ſubiects apprennent à ſe former, c'eſt pourquoy auec mon inclination naturelle, ie mettray peine d'eſtablir vn tel reiglement en ma perſonne & en ma maiſon, qu'ils ſeruiront de patrõ & d'exemple à tout le reſte de mon Royaume.

Or à fin de vous teſmoigner par effect, ce que vous pouuez deſirer de moy, & que i'ay treſgraué dãs l'ame, pour le regard de ceſte celebre aſſemblee (ayant pris l'entiere reſolution ſur vos Cayers, que ie vous prie que ce ſoit au pluſtoſt, & auec vos bons aduis & conſeils, ſelon que ie le vous declareray) Le lendemain en l'Egliſe à ce que moy & tous mes ſubjects le ſcachent, & tiennent pour Loy inuiolable & fondamentale, & que nul n'y puiſſe contreuenir qu'à ſa honte & infamie, & qu'il ne ſoit declaré pour iamais criminel de leze Majeſté, & deſerteur de ſa patrie, ains l'embraſſe de tout ſon pouuoir. Ie me veux lier par ſerment ſolemnel ſur les ſainctes Euangiles, & tous les Princes, Seigneurs & Gentil-hommes, qui m'aſſiſtent

en ceſt office, auec vous les deputez de mes Eſtats, participans enſemble au bien heureux myſtere de noſtre redemptiõ, d'obſeruer toutes les choſes que i'y auray arreſtees, cõme Loix ſacrees, ſans me reſeruer à moy-meſmes la licence de m'en departir à l'aduenir, pour quelque cauſe pretexte ou occaſion que ce ſoit, ſelon que ie l'auray arreſté pour chaque poinct: Et l'enuoyer auſſi toſt apres par tous les Parlemens & Bailliages de mõ Royaume, pour eſtre faict le ſemblable, tant par les Eccleſiaſtiques, la Nobleſſe, que le tiers Eſtat, auec declaration que qui s'y oppoſera, ſera attaint & conuaincu du meſme crime de leze Majeſté.

Que s'il ſemble qu'en ce faiſant, ie me ſoubs-mette trop volõtairement aux Loix dont ie ſuis l'autheur, & qui me diſpenſent elles meſmes de leur Empire, & que par ce moyen ie rende la dignité Royale aucunement plus bornee & limitee que mes predeceſſeurs: C'eſt enquoy la vraye generoſité du bon Prince ſe cognoiſt, que de dreſſer ſes penſees & ſes actions ſelon la bõne Loy, & ſe bander du tout à ne la laiſſer corrompre. Et me ſuffira de reſpondre ce que dict ce Roy à qui on remonſtroit, qu'il laiſſeroit

la Royauté moindre à ſes ſucceſſeurs, qu'il ne l'auoit receuë de ſes peres, qui eſt qu'il la leur lairroit beaucoup plus durable & plus aſſeuree.

Pour finir mon diſcours, apres auoir vſé de l'auctorité, & du commandement, ie viẽdray aux exhortations & aux prieres, & vous coniureray tous par la reuerence que vous deuez à Dieu, qui m'a conſtitué ſur vous, pour repreſenter ſon image, par le nõ de vrays François, c'eſt à dire de paſſiõnez amateurs de leur Prince naturel & legitime, par les cendres & la memoire de tãt de Rois mes predeceſſeurs, qui vous ont ſi doucement & heureuſemẽt gouuernez, par la charité que vous portez à voſtre Patrie, par les gaiges & hoſtages qu'elle a de voſtre fidelité, voz femmes, voz enfans, & voz fortunes domeſtiques, que vous embraſſiez à bon eſcient ceſte occaſiõ: que vous vaquiez du tout au ſoing du public, que vous vous vniſſiez & r'aliez auec moy pour combattre les deſordres & la corruption de ceſt Eſtat, par voſtre ſuffiſance, par voſtre integrité, par voſtre diligence, banniſſant toutes penſees cõtraires, & n'y apportãt à mon exemple que le ſeul deſir du ſalut vniuerſel, &

auſſi alienez que moy, de toute autre ambition, que celle de bons ſubiects, comme ie n'ay que celle de bon Roy.

Si vous en vſez autrement, vous ſerez cõblez de maledictions, vous imprimerez vne tache d'infamie perpetuelle à voſtre memoire, vous oſterez à voſtre poſterité ce beau tiltre de fidelité hereditaire enuers voſtre Roy, qui vous a eſté ſi ſoingneuſement acquis & laiſſé par voz deuanciers.

Et moy ie prendray à teſmoin le ciel & la terre, i'atteſteray la foy de Dieu & des hõmes, qu'il n'aura point tenu à mon ſoin ny à ma diligẽce, que les deſordres de ce Royaume, n'ayent eſté reformez: mais que vous auez abandonné voſtre Prince legitime, en vne ſi digne, ſi ſaincte & ſi louable action.

Et finalement, vous adiourneray à cõparoiſtre au dernier iour deuãt le Iuge des Iuges, là où les intentions & les paſsiõs ſe verront à deſcouuert, là où les maſques des artifices & des diſsimulations, ſeront leuez, pour receuoir la punitiõ, que vous encourriez de voſtre deſobeyſſance enuers voſtre Roy, & de voſtre peu de generoſité & loyauté enuers ſon Eſtat.

Ia Dieu ne plaiſe que ie le croye, mais pluſtoſt que vous vous y gouuernerez, cõme ie me le promects de voz preud'hõmies, affection & fidelité : & vous ferez œuure agreable à Dieu, & à voſtre Roy, vous ſerez benis de tout le monde, & acquerrez la reputation de cõſeruateurs de voſtre Patrie.

FIN.

# Au Roy.

## I.

*MON Dieu quel fleuue d'or ſ'eſcoule de vous, SIRE!*
*Quel breuuage charmeur des hommes & des*
*Dieux!*
*Ie croy que vous tirez ce doux Nectar des Cieux,*
*La langue d'vn mortel ne ſçauroit ſi bien dire:*
*Mais quel graue diſcours qui les rochers attire*
*Pour quitter la durté d'vn ſiecle vicieux,*
*Lors qu'en vous ſurmontant, grand Roy victorieux,*
*Vous r'emportez le prix où Pithon meſme aſpire!*
*FRANCE, puis que ton Roy d'vn oracle diuin*
*Recognoiſſant ton mal ſ'en rend le medecin,*
*Reſpire maintenant, ô ma France, reſpire:*
*Tu peux bien reſpirer, quand ſa diuine ardeur*
*T'inſpire ſon haleine, & ſa voix, & ſon cœur,*
*Vn grand cœur pour guerdon rien qu'vn cœur ne deſire.*

# II.

*VOVS eſtes mon grand ROY, le pourtrait animé*
*De ce grand Roy du Ciel, Roy qui par tout commande,*
*Et voſtre peuple en vous qui l'exemple demande,*
*A vos plus ſainctes meurs veut eſtre referme:*
*Preſque l'honneur de Dieu dans le ciel r'enfermé*
*Se negligeoit çà bas, par l'impieté grande*
*De nos ſiecles derniers, ſi voſtre pure offrande*
*Le r'appellant du ciel, n'euſt noz cœurs r'enflammé.*
*L'ignorance par vous à ce coup eſt domtée,*
*A vous la Pieté, preſque au ciel remontée,*
*Pour troiſieſme couronne à ſa palme quitté:*
*Quel eſpoir de bon-heur voſtre bonté nous donne,*
*Puis que ſans offenſer ſa ſaincte Majeſté*
*Voſtre ſubjet aſpire à ſemblable couronne?*

*Voſtre treſ-humble & treſ-fidelle ſeruiteur & ſubiect,*
*CL. BINET, Lieutenant general en la Seneſchauſſee & ſiege Preſidial d'Auuergne, eſtably à Riom.*

# Au Roy.

SIRE, vos subiects sont plus que iamais paraistre
Leur bonne affection enuers leur Prince & Maistre,
Se monstrants desireux, non seulement de voir
Vostre face Royale, ains comme en vn miroir
Regardans vostre esprit en la tresbelle Harangue,
Que vostre Majesté d'vne diserte langue
Afaicte & proferée aux Estats Generaux,
Où la iuste Themis descendant des cieux hauts,
Eunomie, Dicé, & de Dieu l'Ordonnance,
Et la bonne Police ont leur rang & seance.
O quel bien, disent-ils, & quel contentement
Ce beau discours Royal met en l'entendement!
O la grand'esperance & attente certaine
Que nous auons de veoir, non en parolle vaine,
Mais en vn vray effect, vne saincte vnion,
Et en toute la France vne Religion:
Sans craindre que iamais tant de mal nous aduienne,
Qu'vne teste heretique au Royaume paruienne.
HENRY y a pourueu par sa diuine Loy,
Et Loy fondamentale asseurant nostre Foy.

*Prions donc touſiours Dieu qu'il luy face la grace*
*Que nous voyons ſur nous commander de ſa race:*
*Et que la Royne ſoit mere d'vn bel enfant*
*Qui ſuccede à ſon Pere, & en vertu croiſſant,*
*Monſtre de quel eſtoc & de quelle lignee*
*Il ſera deſcendu, par priere exaulcee.*
*Donnez nous Tout puiſſant en France ce bon heur,*
*Et chaſſez loing de nous l'Hereſie & l'Erreur.*

Voſtre treshumble & treſobeyſſant ſeruiteur & ſubiect Fed. Morel, Lecteur & Imprimeur ordinaire de voſtre Majeſté.

# Au Roy.

*Sur la harangue prononcée aux Estats.*

## SONNET.

*EN quel ruisseau des sœurs, SIRE, en quel Hippocrene*
*A puisé vostre esprit tant de douces liqueurs?*
*Quelle rare Python verse tant de douceurs*
*En vos mots plus succrins qu'Hyble Cecropiéne?*
*Vrayment c'est bien gaigner sur Rome, & sur Athene,*
*Tous les lauriers d'honneur deus aux grands Orateurs,*
*De voir que pour flechir la durté de nos cœurs*
*Vn Roy né aux combats se change en Demosthene.*
*Pleut à Dieu que tous ceux qui enfans d'Enyon*
*Empeschent, ô grand Roy, des vostres l'vnion*
*Presens eussent senty vos beaux traicts d'eloquence:*
*Vous eussiez arraché voire aux plus inhumains*
*De l'ame les rancueurs, & le glaiue des mains,*
*Appaisant sans fureur les fureurs de la France.*

## QVATRAIN.

*BIen dire c'est beaucoup, bien faire est d'auantage,*
*En vn reformateur du peuple vitieux:*
*Aussi le grand HENRY merueille de nostre âge,*
*Dit bien, & bien faisant nous monstre à faire mieux.*

*Vostre tres-humble seruiteur & subiect*
I. ROBELIN.

## *Sommaire du Priuilege.*

PAr Priuilege ſpecial du Roy donné à Bloys le xxj. iour d'Octobre, ſigné, par le Roy eſtãt en ſon Conſeil, Habert : & ſeellé du grand ſeel dudit Seigneur en cire iaulne ſur ſimple queuë, il eſt permis à Federic Morel ſon Imprimeur ordinaire, & à Iamet Mettayer, d'imprimer, ou faire imprimer, vendre & debiter les ordonnances qui ſeront par ſa Majeſté faictes, reſolues & arreſtées en l'aſſemblée des Eſtats generaux tenus à Blois, auecques les harãgues, oraiſons, remõſtrances & Caiers, qui aurõt eſté ſur ce faicts: ſans qu'autres Libraires, & Imprimeurs les puiſſent imprimer, ne faire imprimer, ſur les peines y contenues.